

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 OCTOBRE 2019

Nombre de Conseillers	L'an deux mille dix-neuf
En exercice 15	le 09 octobre à 20 h 30
Présents 14	Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants 14	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2019
Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, D. DESPLACES (arrivé à 20 h 40), Michel GELY, Ladislav POTOCKI, Éric SCHWARTZ, Valérie CAULE, AM. Jeandemange, Véronique NOWACZYK (arrivée à 21 h 35), Annie PANEL, Suzanne PERREON, Monique RENARD
Absents excusés : Mmes Élyane THOMAS
Secrétaire de séance : M. Ladislav POTOCKI

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 11 septembre 2019

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des présents, soit 12 VOIX POUR (V. NOWACZYK et D. DESPLACES n'ont pas pris part au vote n'étant pas encore arrivés).

2/ Finances

Indemnité de conseil du Receveur Municipal

Objet : Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes – délibération n° 2019-32

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'indemnité de conseil de l'exercice 2019 allouée aux receveurs de Tarare. Elle s'élève à 153,70 € brut (gestion de 120 jours) pour l'un et 307,39 € brut (gestion de 240 jours) pour l'autre, au taux de 100 %.

En conséquence, monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur le taux de l'indemnité à affecter aux receveurs au titre de l'année 2019.

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ SOIT 12 VOIX POUR** (D. Desplaces et V. Nowaczyk n'ont pas pris part au vote).

- DÉCIDE d'affecter le taux de 100 % à l'indemnité de conseil; pour chacun des receveurs
- DIT que les crédits sont prévus au BP 2019 – imputation 6225.

Arrivée Dominique DESPLACES – 20 h 40

Chèques cadeaux de fin d'année pour le personnel

Objet : Action sociale au profit des agents communaux – chèques, cartes cadeaux – délibération n° 2019-33

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire, à l'ensemble du personnel, toutes catégories confondues, l'action sociale par la mise en place de chèques ou cartes cadeaux distribués en fin d'année. Le montant par agent communal, au titre de l'année 2019, est de 150,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des présents, soit 13 VOIX POUR** (V. Nowaczyk n'a pas pris part au vote).

- ATTRIBUE à l'ensemble du personnel communal, des chèques ou cartes cadeaux d'un montant de 150,00 €, auprès de l'organisme Écully Grand Ouest.
- DIT que les crédits sont prévus au BP 2019.



Attribution au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Au titre de l'année 2019, la commune se voit attribuer la somme de 18 529,00 € (pour information, il nous avait été versé 18 850,00 € en 2018) ; en revanche, nous avons une contribution de 320,00 € (somme à reverser).

Point financier au 05 octobre 2019

Présentation des résultats au 06 septembre 2019 :

- Solde de fonctionnement : excédent de 87 902,65 €
- Solde d'investissement : excédent de 331 170,04 €

3/ Droit de préemption urbain

Vendeur	Acquéreur	Parcelle – lieu-dit	Superficie / nature	Montant
SCI AF2G (vte Gaydon)	Mairie de Lamure	AM 417 AM 420 « Charbonnier »	Une partie 334 m ² 237 m ²	1,00 €
Beljean	Girard / Lamour	AB 367 – AB 10 – AB 12 « les Combettes »	893 m ²	200 000,00 €

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ ne fait pas valoir son droit de préemption sur les biens susmentionnés.

4/ Devis

Suez - Remise en état des poteaux incendie : changement du coffre des poteaux n° 24 – 44 - 45

Montant : 1 605,42 € HT (soit 1 926,50 € TTC) Validé à l'unanimité

Défibrillateur – trois propositions

	UGAP	HARMONIE MUTUELLE	D-SÉCURITÉ GROUPE
Renouvellement mairie	1 157,47 €	1 729,05 €	1 219,06 €
Salle pluraliste	1 157,47 €	1 729,05 €	1 219,06 €
Coffret salle pluraliste avec alarme	450,00 €	296,28 €	100,00 €
Installation coffret	148,57 €		148,00 €
Stade	1 157,47 €	1 729,05 €	1 219,06 €
Sensibilisation	297,97 €		200,00 €
TOTAL HT	4 368,95 €	5 483,43 €	4 105,18 €
Maintenance/an/appareil	180,00 €		212,16 €

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de la société D-Sécurité Groupe
- De conserver le défibrillateur de la mairie et donc de procéder à la maintenance annuelle. Celui-ci sera remplacé quand l'appareil deviendra obsolète
- L'installation d'un défibrillateur à la salle pluraliste avec un coffret sécurisé
- L'installation d'un appareil au stade, sans coffret car il sera installé dans le local technique accessibles aux éducateurs
- L'intervention pour la sensibilisation grand public

Il est donc demandé de modifier les devis en fonction des décisions susmentionnées ainsi qu'un nouveau chiffrage pour la maintenance des 3 appareils.

Convention SPA

Monsieur le Maire présente la convention 2020 dont le montant s'élève à 0,60 € par nombre d'habitants. Cette convention prévoit l'accueil des chiens + 15 chats domestiques à l'année, trouvés en divagation sur le territoire communal.



À l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas signer ladite convention compte tenu de l'évolution tarifaire. Coût en constante progression :

- Année 2017 : 0,30 € / habitants
- Année 2018 : 0,35 € / habitants
- Année 2019 : 0,40 € / habitants
- Année 2020 : 0,60 € / habitants

Par ailleurs, il est demandé d'adresser un courrier au propriétaire du bâtiment où se trouvait le bar car des pigeons nichent à l'intérieur cela pouvant causer des dégâts et risque d'insalubrité.

4/ Jumelage

Le jumelage avec la mairie de Mousson en Belgique devrait se concrétiser. Il n'est pas proposé de convention à ce stade de la négociation entre les deux communes ; il est encore trop tôt. En effet, il faut attendre le retour de la commune belge pour délibérer, proposer et signer une charte de jumelage afin d'entériner ce partenariat et procéder à la signature dudit document entre nos deux communes.

5/ Questions et informations diverses

a) Lecture du courrier du Dojo Beaujolais nous informant de la cessation d'activité en raison d'effectifs insuffisants. Il est également précisé qu'il est cédé à la municipalité les tatamis.

b) Courrier de La Poste informant des nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste, à compter du 02 décembre 2019 :

-  Du mardi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30
-  Le samedi de 09 h 00 à 12 h 00
-  Un jour de fermeture le lundi

Monsieur le Maire et le conseil municipal décident d'adresser un courrier pour que la journée de fermeture soit scindée en deux demi-journées de fermeture, malgré la faible fréquentation de l'établissement le lundi. En effet, il est dommageable que le jour de fermeture décidé soit d'une part, le lundi consécutif au week-end et une journée entière d'autre part. Il est donc demandé que La Poste se repositionne et revoit leur réorganisation.

Arrivée de Véronique NOWACZYK à 21 h 35

c) Une administrée de Panissières adresse un mail se plaignant de la vitesse excessive malgré la limitation de vitesse à 30 km/h, à proximité du collège et de la MFR. Il ne sera pas possible de mettre la voie en sens interdit, ni d'implanter un ralentisseur qui ne serait pas adapté compte tenu de la configuration de la route. Le conseil municipal étudie le problème.

d) Nous avons été destinataires, pour information, de la copie du courrier adressé à l'agence régionale de la santé du Rhône relatif au projet de transfert de la pharmacie de Lamure-sur-Azergues. Il est précisé qu'il serait préjudiciable de faire ce transfert pour les motifs suivants :

-  Le transfert ne permettra pas d'assurer sans problème la poursuite du service compte tenu de la distance
-  Il ne répondra pas non plus aux critères d'accessibilité.

Monsieur le Maire propose de répondre qu'un service public de transport existe (CORUS – transport à la demande), puis car et TER. Il évoque également la possibilité de livraison des médicaments aux personnes âgées, handicapées et en manque d'autonomie.

e) En attente d'un accord pour un repreneur du Casino, sous franchise.

f) COR : Engagement pour l'implantation d'un groupe développant les métiers de la logistique ID-Logistics à Saint-Romain-de-Popey : projet créant 504 emplois dont 90 pour le personnel encadrement et 414 en personnel de production. Créateur de solutions logistiques durables avec une démarche environnementale :

-  Bâtiment à énergie neutre ou positive par production photovoltaïque d'électricité
-  Chantier à faible impact environnemental (charte préconisant la gestion des déchets, tri sélectif, choix des matériaux pour la construction et procédés ; rejets dans l'eau, le sol et l'air, nuisances sonores etc...)
-  Engagements transport : la flotte Poids-Lourds sera équipée de la technologie GNV. Les transporteurs utiliseront la N7 puis l'A89 en flux expédition et réception (aucune traversée de ville).
-  Surface des locaux : 91 873 m² et terrain 206 601 m².



g) Point sur les ordures ménagères suite à la réunion :

-  Suppression des containers 4 roues au fond de la place du Marché. Installation de grands containers vers les toilettes publiques
-  Parking montée de la Croix Montmain (au-dessus de la place du Marché) suppression des bacs à ordures ménagères ; seuls les containers verre et papier seront conservés
-  Montée de l'église : changement du côté de chargement pour éviter le stationnement le long de la route
-  Au Reynard : dans le lotissement, création d'un point de collecte avec 2 bacs à chargement latéral
-  Au cimetière et Au Vanel : en attente de validation pour installation de bacs à ordures ménagères.

h) Les festivités relatives au 8 décembre devraient débuter à 17 h 00.

i) Trail du 12 octobre : demande de bénévoles pour installation de la salle pluraliste à partir de 17 h 00 vendredi 11 octobre.

j) Prévision d'un mariage le 24 décembre : Félix Cornet devrait officier (à confirmer).

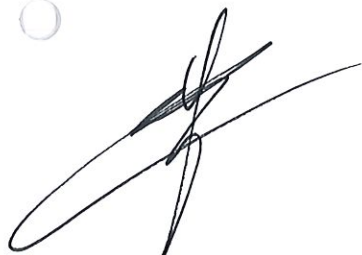
k) Intervention de monsieur Didier Dailly au sujet du Raid Bleu qui cette année doit emprunter un itinéraire passant vers le cimetière. Il demande à ce que l'on se positionne différemment notamment pour les années à venir. En effet, plus de 400 véhicules motorisés traversent nos chemins avec le risque de dégradations et nuisances pour certains riverains. Il est nécessaire que soit défini un tracé acceptable et que le Raid Bleu transite sur notre commune une année sur deux, soit les années impaires. Monsieur Didier Dailly se charge d'être l'interlocuteur pour la négociation avec les organisateurs.

l) Prochaines réunions :

Réunion ou manifestation	Date	Heure (éventuellement lieu)
Fête Intergénérationnelle	14/10/2019	Grandris à 14 h 00
Commission Voirie	15/10/2019	18 h 00
Conseil Municipal	06/11/2019	20 h 30

Séance levée à 22 h 40.

Ladislav POTOCKI,
Secrétaire de séance



Bernard ROSSIER,
Maire

